

**Item 2 - Dialogue Interactif sur le Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme
Conseil des Droits de l'Homme**

44^e session –1 Juillet 2020

Madame la Présidente,

Défense des Enfants International remercie la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le groupe d'experts internationaux pour ce rapport significatif visant l'application des mesures législatives contre les mutilations génitales féminines (MGF) et condamnant la médicalisation de ces pratiques néfastes.

En effet, l'excision constitue une violation de l'intégrité et de la dignité des filles et des femmes. Le droit international et régional condamne ces pratiques qui constituent des violations graves des droits fondamentaux.

Malgré une forte mobilisation sur le terrain, les progrès sont lents. DEI-Mauritanie alerte sur les conséquences psychologiques, sanitaires et sociales des MGF qui souvent entraînent la mort de la victime ou un handicap à vie. Dans certaines régions du Gorgol, Hodh El Gharbi, Assaba et Guidimagha, plus de 92%¹ des filles et des femmes ont subi une mutilation.

Malgré l'Ordonnance de 2005 portant sur la protection pénale de l'enfant², aucun cas d'arrestation ni de procédure judiciaire concernant une excision n'aurait été rapporté. La pression et la stigmatisation sociales peuvent être des obstacles majeurs à surmonter pour les survivantes.

Face à cette situation préoccupante, DEI recommande à la République Islamique de Mauritanie de:

- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), concernant les communications ;
- Adopter une loi effective sur les MGF dans l'année, en mettant tous les moyens en œuvre afin que l'avant-projet de loi existant soit mis au vote ;
- Garantir aux survivantes un meilleur accès aux soins médicaux, y compris au soutien psychologique ;
- Soutenir les familles désireuses d'abandonner l'excision mais craignant une exclusion sociale ;
- Accorder une attention particulière à la protection et à la sécurité des défenseurs des droits des femmes et des filles.

Je vous remercie.

¹ <https://www.unfpa.org/data/fgm/MR>

² <https://legislationmauritanienne.files.wordpress.com/2011/06/ordonnance-nc2b02005-015-portant-protection-pc3a9nale-de-l-enfant.pdf>